



Convocation AG copro

Par **Mougy502**, le **06/05/2019** à **18:56**

Bonjour,

Nous venons de recevoir, avec un peu de retard par rapport aux 3 semaines de délai, nos convocations en AG.

1er sujet:

Nos consommations d'eau étaient relevées à distance; pas mal d'erreurs étaient décelées.

Depuis début 2018, nos compteurs d'eau sont individuellement consultables sur internet.

Avant 2018, beaucoup d'erreurs ont été relevées. Cette année, dans les comptes de la convocation, nous n'avons aucun détail; (en 2017 non plus, du reste). Nous n'avons même pas la consommation en m³, ni du compteur général, ni au total des relevés individuels.

Étant donné les antécédents, nous sommes inquiets.

Une loi autorise-t-elle un syndic à publier le détail? et dans le minimum des cas, le total en m³?

2ème sujet : le syndic est-il obligé par une phrase dans la convocation, à inviter les copropriétaires à venir consulter les comptes; aucune phrase dans la convocation.....

Par avance, merci.

Cordialement.